COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JANVIER 1994

Assemblée Générale dont la tenue a eu lieu dans la salle de réunion de la Grande-Terre à VENELLES, sous la présidence de Monsieur MARTIN-CHARTRIE, Président de l'Association Syndicale à laquelle étaient présents ou représentés 31 propriétaires.

A l'Ordre du jour :

1. - Bilan financier de l'exercice 1990 et quitus aux administrateurs.

L'ensemble des participants et apparentés, soit 31 mandats, ont approuvé la gestion financière 1990 et donné quitus.

2. - Renouvellement du Conseil Syndical.

Se sont retirés du bureau Messieurs PEIDRO, GHIGO et PETIT-FRERE. Mesdames EMMANUELE, DECANIS et MANGIARACINA se sont présentées, les autres membres renouvellent leur mandat.

Le nouveau Conseil Syndical se compose de :

- Président : M. MARTIN-CHARTRIE, 16 rue Lou Récaloun.

- Vice-Président : Mme EMMANUELE

- Trésorier : M. MERCIER

- Secrétaire : Mme DECANIS

- Membres du bureau: M. HISSUNG, Mme MANGIARACINA

3. - Cotisation 1991.

Compte tenu des propositions d'aménagements faites par le bureau et après vote à l'unanimité, les cotisations ont été fixées à 800 Frs. par an, payables en deux versements de 400 Frs. chacun.

Les dates d'échéances sont les suivantes :

1er Février - 1er Mai 1991. Chèques à déposer au 16 ou 18, rue Lou Récaloun.

4. - Questions diverses.

- a) Régularisation des paiements pour les propriétaires n'ayant pas encore acquitté leur cotisation.
- b) Il a été question de la mise en place d'une borne du Canal de Provence pour certains copropriétaires.
- c) La pose d'un ralentisseur rue Lou Récaloun est à étudier.
- d) Mise au point définitive, à court ou long terme de l'utilisation du grand espace vert (aménagement ou vente).
- Ces questions sont restées en suspend et seront débattues lors de l'Assemblée extraordinaire prochaine.
 - e) L'hypothèse de la séparation de l'Association Val Clos en 2 associations Val Clos 1 et Val Clos 2 est légalement non recevable.

LE PRESIDENT